

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le 17/03/2023

ID : 011-211101167-20230315-2023\_18-BF



*Ville de CUXAC D'AUDE*

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



*Séance du Conseil Municipal du 15/03/2023*

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

### **SOMMAIRE**

**1<sup>ère</sup> partie : Environnement économique et financier des collectivités locales en 2023**

**2<sup>ème</sup> partie : Situation financière de la commune de Cuxac d'Aude**

**3<sup>ème</sup> partie : Objectifs d'équilibre financiers et orientations prioritaires**

# 1<sup>ère</sup> partie : Environnement économique et financier des collectivités locales en 2023

## Perspectives économiques nationales

Après un rebond en 2021 (+6.8%) suite à une année 2020 record (-7.8%), la croissance de l'activité économique française a atteint 2,6% en 2022, marquée toutefois par un ralentissement au quatrième trimestre en raison d'un net recul de la consommation des ménages dans un contexte de forte inflation.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

## Données intéressant les collectivités locales

Elles sont issues de la loi de finances pour 2023.

### Dotations de l'Etat :

Après 12 années de gel ou de baisse, la DGF augmente de 320 millions d'euros (M€) en 2023. Cette hausse est financée par le budget de l'Etat.

Alors que le montant de DGF était gelé depuis 2018 à 26,6 milliards d'euros (Md€), l'enveloppe est ainsi fixée à 26,9 Md€ pour 2023, ce qui correspond à une évolution de + 1,2 %.

Cette hausse de 320 M€ bénéficie intégralement au bloc communal. La DGF versée aux départements ne bénéficie quant à elle d'aucune revalorisation.

Ainsi en 2023, l'enveloppe de DGF se compose de :

- 18,6 Md€ pour le bloc communal (communes et EPCI), contre 18,3 M€ en 2022 (soit + 1,7 %) ;
- 8,3 Md€ pour les départements (montant inchangé).

Cette hausse correspond à la progression de la DSR, de la DSU et de la dotation d'intercommunalité en 2023.

Ainsi, les 320 M€ de hausse se répartissent de la façon suivante :

- + 200 M€ sur la Dotation de solidarité rurale (DSR), en hausse de + 10,7 % par rapport à 2022,
- + 90 M€ sur la Dotation de solidarité urbaine (DSU), soit + 3,5 % par rapport à 2022,
- + 30 M€ sur la dotation intercommunalité versée aux EPCI.

### Dotations de soutiens à l'investissement local :

#### DETR /DSIL :

Les montants sont maintenus au niveau de 2022 :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élèvera à 1,046 Md€ en autorisations d'engagement (AE) et 906M€ en crédits de paiement (CP),
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570M€ en AE et 577M€ en CP.

#### Fonds vert :

La loi de finances pour 2023 crée un fonds « vert » qui vise notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible

émission...). Pour chacun des trois axes du fonds, un guide produit par le ministère de la Transition écologique présente les actions pouvant être soutenues en précisant le contexte, le contenu de la mesure, les impacts attendus et les travaux concernés. Ce fonds s'élève à 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 500 millions d'euros en crédit de paiement (CP). Les crédits du fonds vert sont placés sous la responsabilité des préfets de régions qui les répartiront aux préfets de départements. Les versements pourront intervenir dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Valeurs locatives cadastrales :

Revalorisation annuelle des bases fiscales : +7,1% en 2023.

Pour mémoire, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fonction de l'évolution entre novembre de N-2 et N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) tel que publié par l'INSEE.

En 2022, la revalorisation était de + 3,4%. Ce taux était égal à 0,2%, en moyenne, entre 2019 et 2021

## 2ème partie : Situation financière de la commune de Cuxac d’Aude

### FONCTIONNEMENT :

Les tableaux chiffrés ci-après retracent l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les quatre derniers exercices :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	692 986.78 €	567 254.45 €	663 292.19 €	731 733.65 €
012	Charges de personnel	1 558 390.38 €	1 555 503.90 €	1 678 640.45 €	1 681 253.10 €
65	Autres charges de gestion	596 038.13 €	556 928.49 €	777 212.96 €	470 990.72 €
66	Charges financières	19 147.21 €	15 797.74 €	13 625.73 €	11 670.76 €
67	Charges exceptionnelles		1 429.07 €	815.48 €	590.81 €
042	Opérations d'ordre entre sections (dont amortissement)	106 931.07 €	111 070.51 €	1 411 658.03	128 159.59 €
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 973 493.57 €</b>	<b>2 807 984.16 €</b>	<b>4 545 244.84 €</b>	<b>3 024 398.63 €</b>

On peut relever:

- Une hausse de 10% des charges à caractère général (liée notamment à la hausse des charges d'énergie : électricité, carburant)
- La stabilité des charges de personnel
- La baisse du chapitre 65 en raison de la baisse de la subvention d'équilibre du budget crèche.

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
002	Excédent reporté	300 000 €	300 000 €	545 443.77 €	300 000 €
70	Produits des services du domaine	165 809.74 €	158 677.77 €	162 746.76 €	184 020.13 €
042	Opérations d'ordre entre sections	67 237.94 €	79 083.17 €	85 623.60 €	58 463.57 €
73	Impôts et taxes	2 460 013.55 €	2 495 318.64 €	2 642 969.41 €	2 711 427.29 €
74	Dotations et participations	1 044 384.09 €	1 028 622.29 €	1 007 830.39 €	959 560.17 €
75	Autres produits de gestion courante	114 251.47 €	115 578.74 €	110 343.98 €	126 543.33 €
77	Produits exceptionnels	36 995.67 €	25 721.76 €	1 307 168.00 €	17 122.88 €
013	Atténuations de charge	6 072.28 €	9 753.54 €	62 930.09 €	18 833.64 €
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 194 764.74 €</b>	<b>4 212 756.31 €</b>	<b>5 925 056.00 €</b>	<b>4 375 971.01 €</b>

On peut relever que :

- La baisse du chapitre 74 est liée à la demande de la CAF de titrer sur le budget crèche la part de la Convention Territoriale Globale qui concerne l'équipement
- Après une année 2021 exceptionnelle liée à la cession des résidences de Sartre, les recettes de fonctionnement retrouvent un niveau comparable aux années précédentes



## INVESTISSEMENT :

Les tableaux chiffrés ci-après retracent l'évolution des grandes lignes de dépenses et recettes en investissement :

<b>PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Capital Dette	144 599.15 €	148 542.29 €	78 835.78 €	79 748.56 €	80 370.02 €
Travaux / Equipements	959 754.57 €	1 956 841.90 €	911 764.00 €	1 609 228.38 €	1 393 651,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 104 353.72 €</b>	<b>2 105 384.19 €</b>	<b>990 599.78 €</b>	<b>1 688 976.94 €</b>	<b>1 474 021.61 €</b>

Le montant des dépenses restant à réaliser pour l'exercice 2022 s'élève à 1 143 436 €.

<b>PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENTS</b>					
	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
FCTVA	152 823.35 €	149 953.64 €	327 147.91 €	152 731.04 €	252 325.66 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	917 152.89 €	927 634.55 €	921 271.17 €	1 104 772.15 €	1 079 811.16 €
Emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions	206 074.60 €	77 681.40 €	307 086.05 €	190 680.83 €	202 202.85 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 276 050.84 €</b>	<b>1 155 269.59 €</b>	<b>1 555 505.13 €</b>	<b>1 448 184.02 €</b>	<b>1 534 339.67 €</b>

Le montant des recettes restant à réaliser pour l'exercice 2022 s'élève à 534 262 €.

### Récapitulatif général du Compte administratif 2022 :

	Fonctionnement	Investissement avec restes à réaliser	Total
Dépenses	3 024 398.63 €	2 675 921.18 €	5 700 319.81 €
Recettes	4 375 971.01 €	2 919 758.32 €	7 295 729.33 €
Résultat de l'exercice	1 351 572.38 €	243 837.14 €	1 595 409.52 €

### BUDGET ANNEXE DE LA CRECHE :

Fonctionnement 2022 :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 Charges à caractère général	41 337.53 €	70 Produits des services	61 080.24 €
012 Charges de personnel	388 000.19 €	74 Dotations, subventions et participations	370 135.87 €
042 Opérations d'ordre entre sections	541.00 €	75 Autres produits de gestion courante	1.10 €
65 Autres charges de gestion courante	101.12 €		
67 Charges exceptionnelles	1 237.37 €		
<b>Total</b>	<b>431 217.21 €</b>	<b>Total</b>	<b>431 217.21 €</b>

La subvention communale 2022 qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement s'est élevée à 105 355.21 € (167 175.25 € en 2021). Cette forte baisse est liée à la demande de la CAF de titrer sur le budget crèche la part de la Convention Territoriale Globale qui concerne l'équipement (42 000 €).



En 2022, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

Les dotations aux amortissements et l'excédent d'investissement reporté de l'année 2021 permettent de dégager un excédent d'investissement de 5 242.90 €.

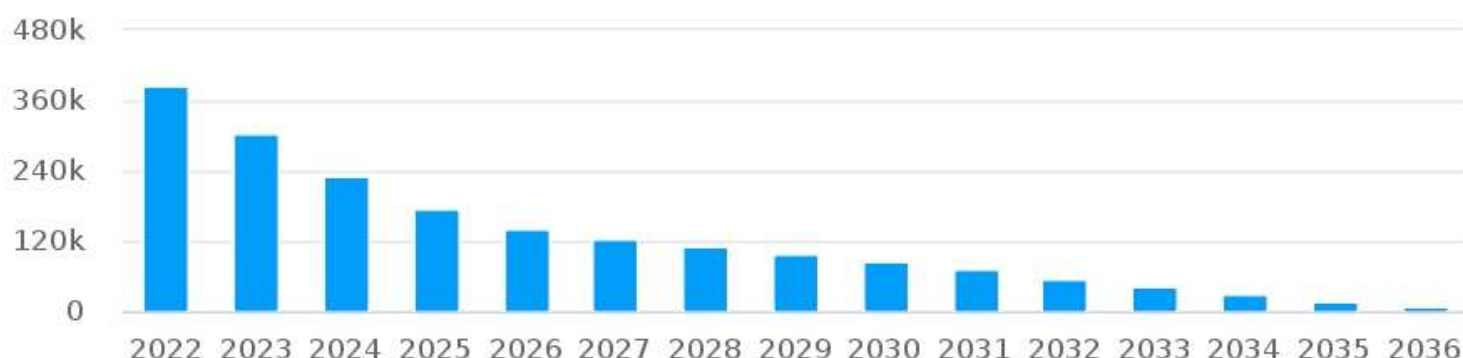
### Etat de la dette

Le capital restant dû au 31/12/2022 s'élève à 384 494 € soit 94 € par habitant (741 € par habitant en moyenne pour les communes de la même strate démographique).

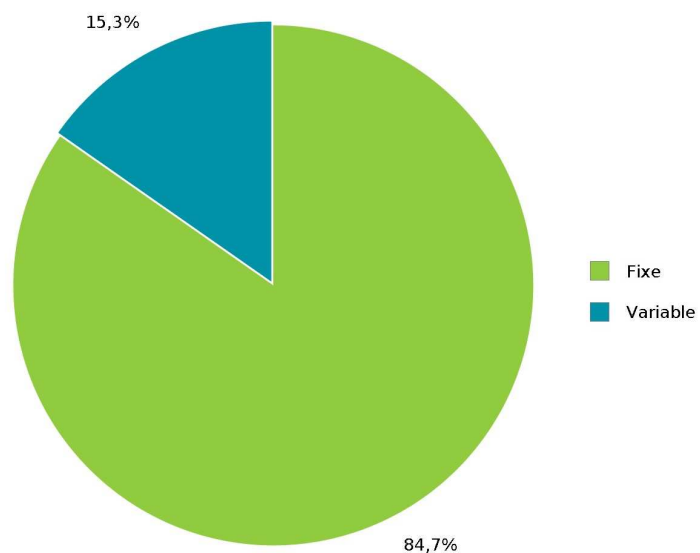
Hors souscription d'un nouvel emprunt en 2023, le profil d'encours de dette est le suivant :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (prévisionnel)
Dette au 31 décembre	690 954 €	542 412 €	463 943 €	384 494 €	304 124 €	230 254 €
Capital remboursé	144 599 €	148 542 €	78 469 €	79 449 €	80 370 €	73 870 €

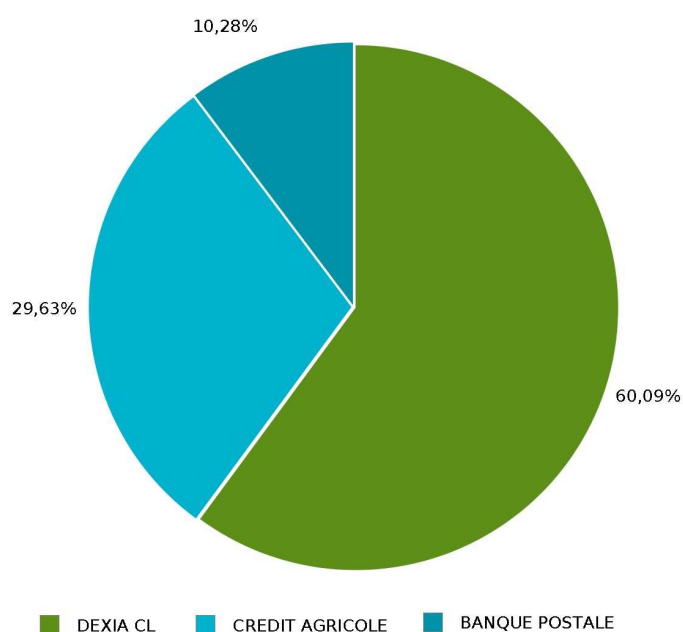
### Evolution du capital restant dû



### Dette par type de risque



### Dette par prêteur



## **3<sup>ème</sup> partie : Objectifs d'équilibre financiers et orientations prioritaires**

### **Les recettes de fonctionnement**

En 2022, la Dotation Globale de Fonctionnement de la Commune s'est élevée à la somme de 482 864 € (stable par rapport à 2021). Depuis 2012, la baisse de la DGF est de près de 33% : ce qui représente 240 000 € de recettes en moins pour la commune. Pour 2023, le montant de la DGF devrait être proche de celui perçu en 2022. La Dotation de Solidarité Rurale perçue par la commune augmentera compte tenu de la hausse décidée par la loi de finances.

Compte tenu de la revalorisation de 7.1 % des valeurs cadastrales, le montant des recettes fiscales sera en hausse : la commune avait perçu 2 161 506 €.

En ce qui concerne le résultat de l'exercice 2022, qui laisse apparaître un excédent de clôture d'un montant de + 1 351 572.38 € il sera affecté en partie en section d'investissement pour financer les investissements 2023. Il sera conservé en section de fonctionnement environ 300 000 €.

La commune perçoit depuis 2019 la redevance d'occupation liée au parc éolien d'Aubian. En 2023, le montant perçu sera de 81 001 € (après actualisation). Le Grand Narbonne reverse à la commune 50% de la fiscalité sur ces éoliennes (environ 32 000 €/ an).

En ce qui concerne les ressources de fonctionnement, l'attribution de compensation reversée par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération devrait s'élever en 2023 à 243 848 € (comparable à 2022 : 238 939 €).

### **Les charges de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement et notamment les charges à caractère général seront contenues au maximum compte tenu de la conjoncture actuelle. Le contexte d'inflation actuelle notamment pour les charges d'énergie pèsera sur ces charges.

En ce qui concerne les charges de personnel, le budget 2023 devrait être en hausse par rapport à 2022 en raison notamment de la revalorisation du point d'indice applicable depuis juillet 2022.

### **Les contributions aux autres budgets**

#### 1) Le C.C.A.S. :

La subvention d'équilibre 2022 s'est élevée à 19 000 €.

Pour l'année 2023, la prévision budgétaire d'équilibre devrait être comparable aux années précédentes.

#### 2) La Crèche

En 2022, la subvention s'est élevée à 105 355.21 €. La prévision budgétaire d'équilibre devrait être comparable aux années précédentes (environ 200 000 €)

#### 3) Le Syndicat d'irrigation :



Pour 2022, la participation de la commune s'est élevée 37 958 € afin de finir les travaux de recalibrage des canaux et financer une étude hydrogéologique. Pour 2023, le syndicat travaille sur la mise en place d'un réseau sous pression afin de répondre aux besoins tout en préservant la ressource en eau.

### **Les perspectives en matière d'investissements**

En restes à réaliser, les principales dépenses d'investissement concernent :

- les travaux de voirie (rue Maria Lureau, rue Pascal Barsalou, place Léon Escalaïs, rue Georges Bizet, impasse du Luth, rue du Clavecin).
- les travaux de l'aire de jeux
- les travaux de l'église

En propositions nouvelles, les principales dépenses concernent :

- o Le projet du complexe sportif : création d'un skatepark, éclairage du stade
- o La réalisation de travaux d'aménagement d'un local pour la police municipale dans l'ancien Crédit Agricole
- o Le projet de requalification du centre-ville (études, démolition, travaux, subventions d'équilibre)
- o Le projet de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école primaire,
- o Travaux de voirie avec l'aménagement de la première tranche de l'Avenue Nelly Olin
- o Etude stratégique pour la mise en place d'une politique de structuration des déplacements en vélo
- o Travaux à l'église

L'ensemble des dépenses d'équipement 2023 (propositions nouvelles et RAR) peut être évalué à environ 4.4 million d'euros.

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1 051 000 €), l'excédent d'investissement reporté (853 000 €), les subventions notifiées et l'autofinancement prévisionnel permettent de financer environ 80% des dépenses prévisionnelles d'investissement. Une prévision d'emprunt permet d'équilibrer le budget.

### **Evolution des niveaux d'épargne et du besoin de financement :**

Le décret n° 2016-841 pris en application de la loi NOTRE précise le contenu du rapport d'orientation budgétaires. Ainsi les orientations envisagées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette.

#### **Rappel :**

**Epargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

**Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.

**Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.



Le ***besoin de financement*** se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

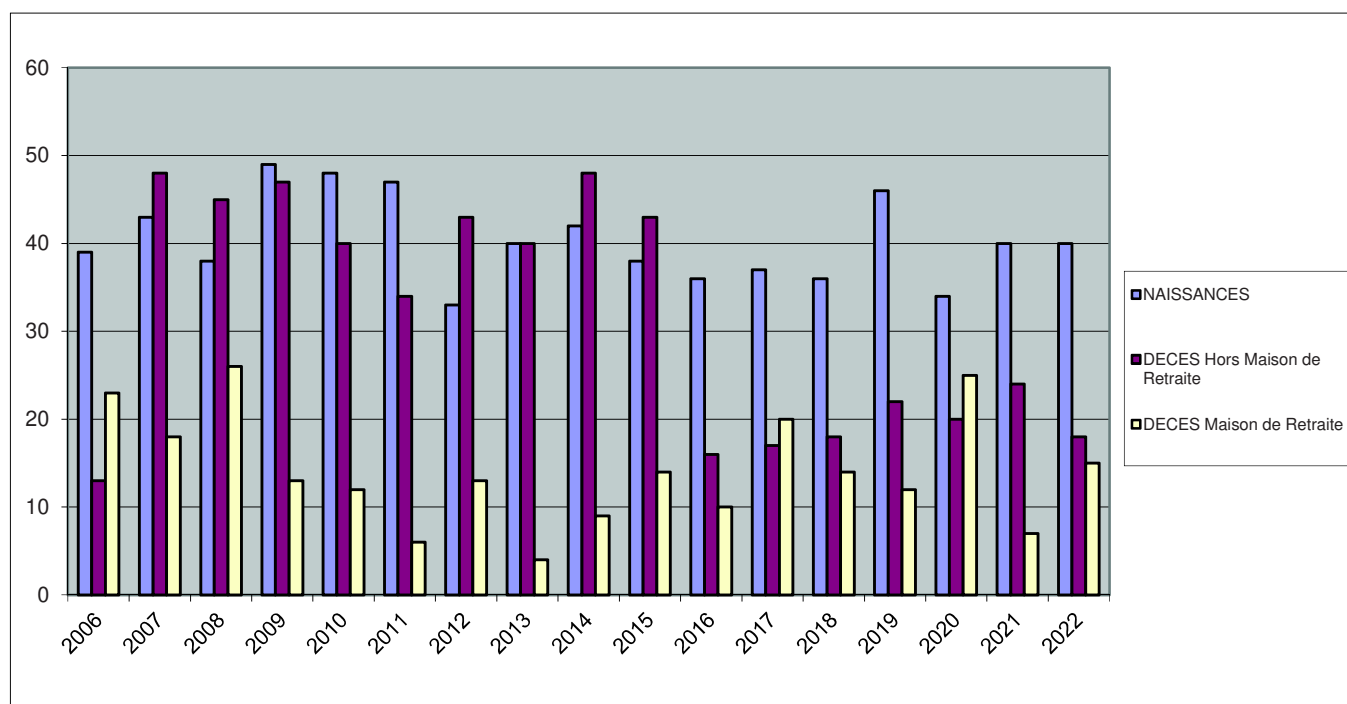
<i>En milliers d'euros</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement	3 828	3 834	5 294	4 018	3 949
Dépenses réelles de fonctionnement	2 867	2 697	3 134	2 896	3 855
Epargne brute	961	1 137	2 160	1 122	94
Epargne de gestion	982	1 153	2 175	1 134	114
Epargne nette	812	1 058	2 081	1 041	29
Dépenses équipement	1 957	912	1 609	1 394	4 400
Recettes investissement	245	654	379	483	1 233
Besoin de financement	751	- 879	-930	-211	3 073

Le besoin de financement élevé s'explique par l'inscription en intégralité du programme d'investissement (4.4 millions d'euros).

Ville de CUXAC D'AUDE

## EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

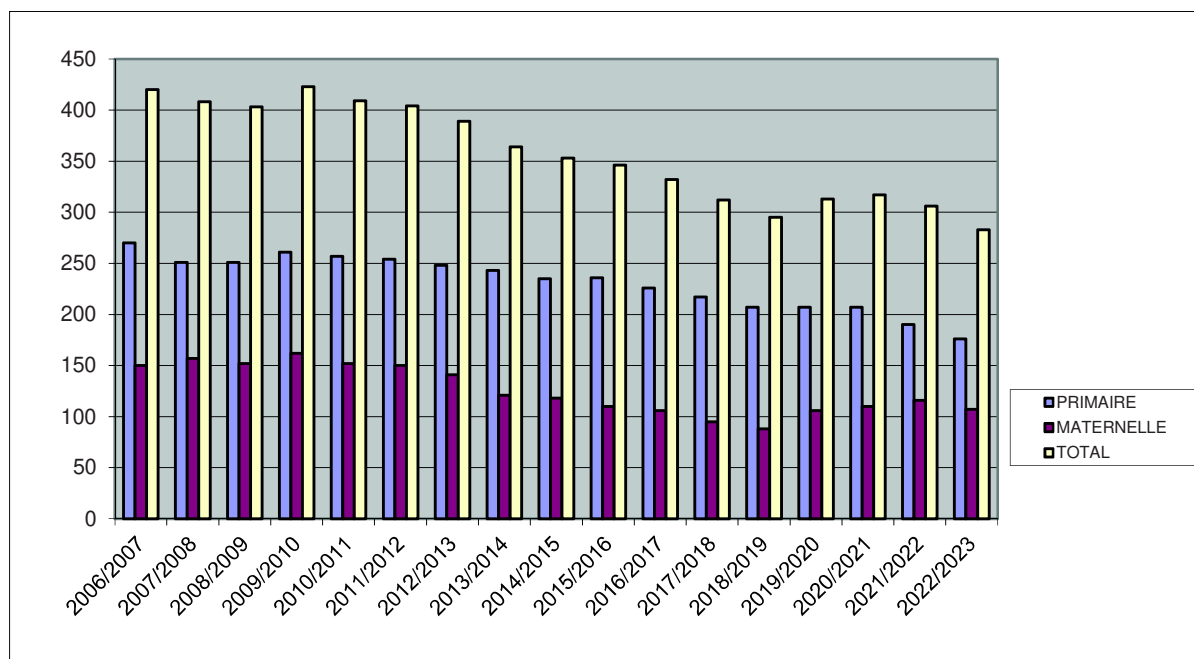
	NAISSANCES	DECES		SOLDE
		Hors Maison de Retraite	Maison de Retraite	
2006	39	13	23	3
2007	43	48	18	-23
2008	38	45	26	-33
2009	49	47	13	-11
2010	48	40	12	-4
2011	47	34	6	7
2012	33	43	13	-23
2013	40	40	4	-4
2014	42	48	9	-15
2015	38	43	14	-19
2016	36	16	10	10
2017	37	17	20	0
2018	36	18	14	4
2019	46	22	12	12
2020	34	20	25	-11
2021	40	24	7	9
2022	40	18	15	7



Ville de CUXAC D'AUDE

**EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES**

	<i>PRIMAIRE</i>	<i>MATERNELLE</i>	<i>TOTAL</i>
<b>2006/2007</b>	270	150	420
<b>2007/2008</b>	251	157	408
<b>2008/2009</b>	251	152	403
<b>2009/2010</b>	261	162	423
<b>2010/2011</b>	257	152	409
<b>2011/2012</b>	254	150	404
<b>2012/2013</b>	248	141	389
<b>2013/2014</b>	243	121	364
<b>2014/2015</b>	235	118	353
<b>2015/2016</b>	236	110	346
<b>2016/2017</b>	226	106	332
<b>2017/2018</b>	217	95	312
<b>2018/2019</b>	207	88	295
<b>2019/2020</b>	207	106	313
<b>2020/2021</b>	207	110	317
<b>2021/2022</b>	190	116	306
<b>2022/2023</b>	176	107	283



# COMPARATIF DES RATIOS de 2017 à 2022

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le 17/03/2023

ID : 011-211101167-20230315-2023\_18-BF



Année	Dépenses Réelles de Fonctionnement		Produit des Impositions Directes		Recettes Réelles de Fonctionnement		Dépenses d'Equipement Brut		Encours de la dette décembre de l'année		Dotations Globales Forfaitaires	
	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant
2017	2 774 296.08	687.90	1 818 524	449.35	3 791 306.82 €	940.07	886 405.85	219.79	835 553	207.18	475 619	117.93
2018	2 753 739.55	680.44	1 842 134	456.77	3 740 283.50 €	924.21	959 754.57	237.15	690 954	170.73	476 840	117.83
2019	2 866 562.50	703.97	1 890 428	464.25	3 827 526.80 €	939.96	1 956 841.90	480.56	542 412	133.21	478 497	117.51
2020	2 696 913.65	657.78	1 915 426	467.18	3 833 673.14 €	935.04	911 764.00	222.38	463 943	113.16	481 728	117.49
2021	3 133 586.81	764.85	2 070 887	505.46	5 293 988.63 €	1 292.16	1 609 228.38 €	392.78	384 494	93.85	482 252	117.71
2022	2 896 259.04	705.72	2 161 506.00	526.68	4 017 507.44	978.92	1 393 651.59	339.58	304 124.00	74.10	482 864.00	117.66

Ratios moyens 2021 Communes de 3 500 à 5 000 habitants

845

468

1047

316

731

154

En €uro

